

Talence, le 27/09/2026

Le Directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret du président de la République, en date du 7 octobre 2024 nommant Vincent-Nicolas DELPECH directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux ;

CONSIDERANT l'organigramme de direction,

DECIDE

Article 1 - OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **Vincent-Nicolas DELPECH**, directeur général du CHU de Bordeaux, concernant la direction des relations avec les usagers et partenariats patients.

Elle annule et remplace toutes décisions antérieures relatives à ces domaines de compétence.

En cas d'absence des délégataires, les services de la direction des relations avec les usagers et partenariats patients peuvent soumettre une décision urgente à la signature du directeur général.

A leur initiative, les délégataires tiennent le directeur général informé des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Article 2 - DELEGATAIRES

Les personnes suivantes reçoivent délégation :

- **Christine RIBEYROLLE-CABANAC**, directrice des relations avec les usagers et partenariats patients par intérim,
- **Elodie VITRY**, ingénieure hospitalière en charge des relations avec les usagers,

Article 3 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS ET PARTENARIATS PATIENTS

Christine RIBEYROLLE CABANAC reçoit délégation permanente de signature pour tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion de la direction des relations avec les usagers et partenariats patients.

Christine RIBEYROLLE-CABANAC reçoit en outre délégation permanente de signature pour :

- tous les courriers, décisions et documents nécessaires à la gestion, aux missions et au fonctionnement général de la direction des relations avec les usagers et partenariats patients,
- les courriers et documents relatifs à la commission des usagers,
- les courriers et documents relatifs à l'ensemble des associations intervenant à quelque titre que ce soit au sein du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux,
- les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels placés sous son autorité,

Elodie VITRY reçoit délégation permanente de signature pour les correspondances avec les usagers.

Article 4 – EFFET ET PUBLICATION

La présente décision prend effet à compter de sa publication au registre des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde. Elle est également publiée sur le site internet du CHU de Bordeaux et est adressée aux personnes listées à l'article 2.

Le directeur général,

Vincent-Nicolas DELPECH

